



# INSCRIPTION AU REGISTRE DES INDIENS POUR LES ENFANTS DE PARENTS DE MÊME SEXE

## Quels sont les enjeux liés à l'inscription des enfants de parents de même sexe?

Au cours des dix dernières années, le nombre de couples de même sexe a beaucoup augmenté au Canada. Le pourcentage de couples de même sexe avec des enfants a également augmenté. Les couples de même sexe sont souvent confrontés à des obstacles pour avoir des enfants qui peuvent nécessiter une aide extérieure comme l'adoption ou la technologie médicale pour faciliter la conception. De telles difficultés peuvent causer des problèmes par rapport à la reconnaissance de chacun des parents de même sexe sur l'acte de naissance de leur enfant. Dans certains cas, la reconnaissance de plus de deux parents pour un enfant (parents biologiques et adoptifs) provoque également des complications. À l'heure actuelle, les droits et la reconnaissance des parents varient d'une province ou d'un territoire à l'autre.

## Pourquoi la question de l'inscription des enfants de parents de même sexe est-elle importante?

Lorsqu'il s'agit d'établir le statut d'Indien pour les enfants de parents de même sexe, le gouvernement tient compte à la fois des parents biologiques et des parents adoptifs de l'enfant. Pour les enfants de couples de même sexe, plusieurs parents peuvent être présents dans leur vie. Pour qu'un enfant ait le droit d'être inscrit, au moins un parent (adoptif ou biologique) doit être inscrit ou avoir le droit de l'être en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens*. Veuillez consulter la fiche d'information « Qu'est-ce que cela signifie d'être inscrit à titre d'Indien en vertu du paragraphe 6(1) ou du paragraphe 6(2)? ».

À l'heure actuelle, les enfants de parents de même sexe font face à des difficultés administratives lorsqu'ils présentent une demande d'inscription à titre d'Indien. Par exemple, certains formulaires exigent qu'un demandeur inscrive le nom de famille de son père et le nom de jeune fille de sa mère, alors que le demandeur peut, par exemple, avoir deux mères ou deux pères. Exiger une telle démarche pourrait s'avérer inutile et difficile émotionnellement pour le demandeur si un des deux parents (ou les deux) n'est pas présent dans sa vie.

Les demandes d'inscription d'enfants de parents de même sexe sont examinées cas par cas.